



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SITE NATURA 2000 DES GORGES DU HAUT CHER

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

27 AVRIL 2023



Photo ONF





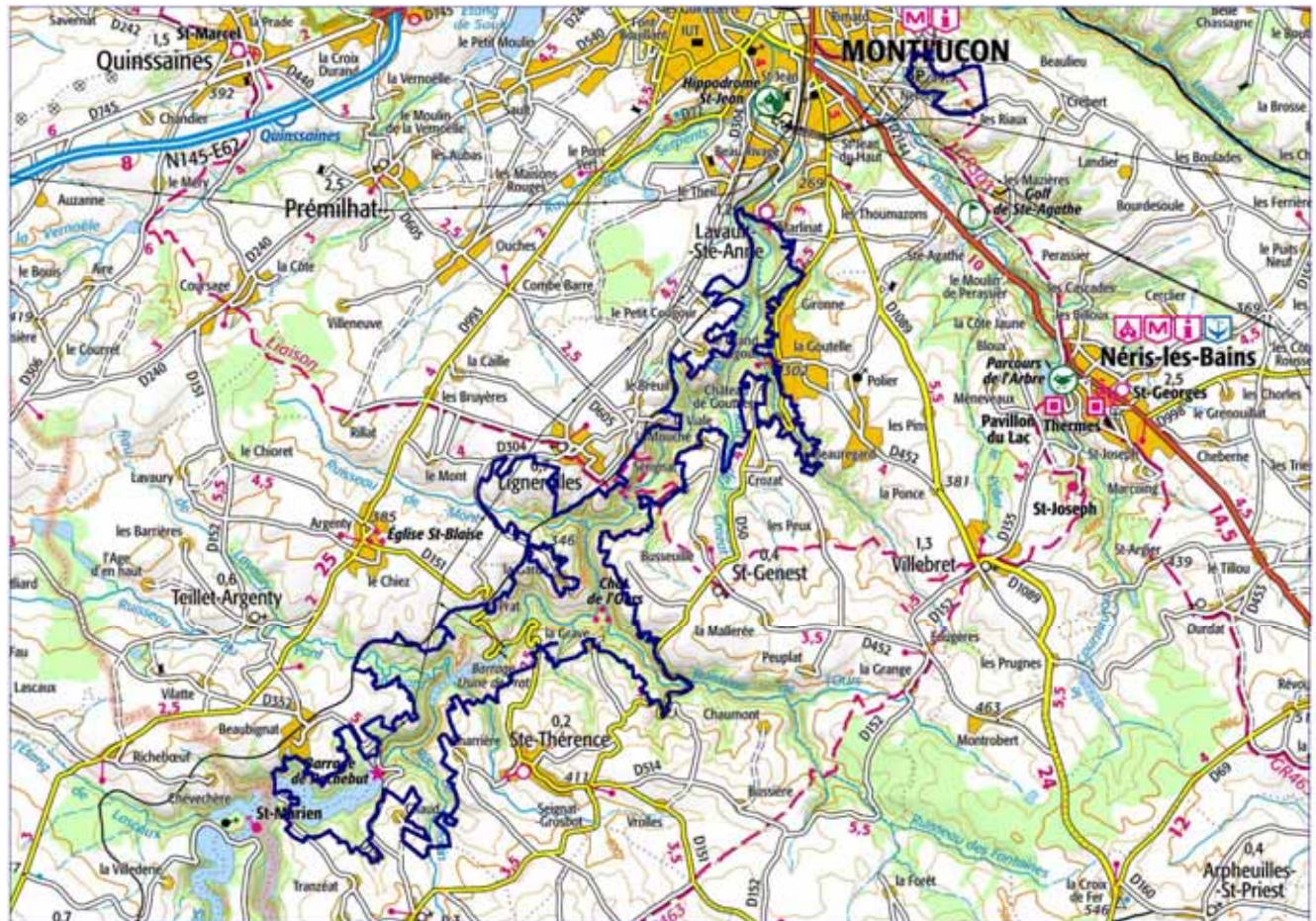
6 – Construction et animation du PAEC 2023-2027



Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

- Un opérateur : le PETR
- Un territoire : le site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher

- Un enjeu : la biodiversité



Climat

Eau

Sol

Les enjeux

- Conservation des prairies de fauche
- Maintien des milieux ouverts
- Maintien de pratiques de pâturage extensif dans des parcelles pauvres
- Maintien des haies
- Maintien et création de mares et de fossés

Le principe

- Mettre en place des mesures de gestion



Choix dans un catalogue national

- Rédiger un cahier des charges pour chaque mesure
- Faire adhérer les exploitants dans le cadre de leur déclaration PAC (avant le 15 mai)
- Engagement de 5 ans
- L'exploitant reçoit un montant annuel par hectare indépendant des autres primes PAC

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Mesures localisées (dans le site Natura 2000)

1 – Fauche tardive avec retard de 25 jours (15 juin) – ESP2 (145€/ha/an)

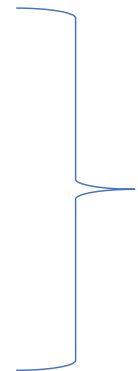
2 – Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage PRA1 (51€/ha/an)

3 - Maintien de l'ouverture des milieux – OUV1 (153 €/ha/an)

4 – Création de mares

5 – Entretien des haies

6 – Création et entretien des fossés



Supprimées dans la version finale

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Année 2023 : 64 750 €

(Notification officielle du 3 avril 2023)

1 – Fauche tardive avec retard de fauche : 26 ha

2 – Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage : 87 ha

3 - Maintien de l'ouverture des milieux par pâturage et gyrobroyage : 31 ha

Possibilité de fongibilité entre les mesures

Avancement du projet au 27 avril 2023

Visite de toutes les parcelles agricoles : objectifs

- Identification des zones à enjeux
 - Cortège floristique remarquable



Saxifraga granulata



Muscari comosum

- Enjeux : prairie de fauche ? déprise agricole ?
- Pratiques : traces de pâturage ?
- Caractéristiques environnementales : pente ? roche affleurante ?

- Classification de la zone selon une MAEC

Avancement du projet au 27 avril 2023

Visite de toutes les parcelles agricoles : objectifs

- Détermination de critères de priorisation (notice territoriale)
 - Prairies de fauche / Ouverture des milieux / Maintien des prairies
- Premier contact avec des éleveurs : co-rédaction d'un cahier des charges cohérent aux pratiques agronomiques et aux enjeux environnementaux
 - Sur-semis en cas de sécheresse



Avancement du projet au 27 avril 2023



Rédaction notices MAEC +
notice territoriale et
carte de priorisation



Envoi notices à la DDT 03



Avancement du projet au 27 avril 2023

